

Dispositifs de Retenue Routiers

pour les agents des collectivités

du **21** au **22** mai 2019

au **Cerema Méditerranée**
Aix-en-Provence



CONTEXTE

La mise en œuvre des dispositifs de retenue est un élément essentiel de la sécurité des infrastructures routières, que ce soit sur des infrastructures neuves ou sur des infrastructures déjà en service. Aujourd'hui, un quart des décès sur route survient après un choc contre un obstacle.

Plusieurs guides, instructions ou recommandations précisent les situations et les conditions dans lesquelles les dispositifs de retenue routiers doivent être installés (*section courante, terre-plein central ...*).

Un arrêté du 2 mars 2009 (RNER) précise les performances auxquelles ces dispositifs doivent répondre et les règles de leur mise en service. Les services compétents des Collectivités ont besoin de pouvoir définir une politique en la matière, fondée, dans un certain nombre de cas, sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif de retenue.

Ces choix relèvent de la politique de gestion de ce patrimoine et les personnels à former ont besoin de critères ou de seuils d'appréciation, en plus de la connaissance des textes.

COÛT

Le montant pour les 2 jours de formation est de **700 € Net par stagiaire**.

Ce montant n'est pas dégressif.

TVA à 0% s'agissant d'une action de formation

DESCRIPTION

La formation s'adresse aux personnels chargés de définir les politiques techniques en Collectivités : chefs de projets et responsables d'opérations routières, personnels chargés de mettre en œuvre les politiques techniques, concepteurs et responsables en services territoriaux, ...

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- connaître les principaux types de dispositifs de retenue et leurs principes de fonctionnement,
- identifier les principales familles de produits,
- connaître la réglementation applicable aux dispositifs de retenue routiers,
- évaluer les risques et les responsabilités en ce domaine,
- connaître les règles de pose et de retrait ainsi que les normes applicables à ces dispositifs (quel que soit le matériau),
- utiliser une méthodologie en fonction des typologies de route et de trafic, avec des critères d'analyse homogènes,
- gérer le patrimoine de dispositifs de retenue (de type CEE),
- connaître les notions principales pour rédiger des cahiers des charges pour la pose de ces dispositifs.

Formation de 2 jours
par Jean-Claude ALBERTO

Département Conception et Exploitation Durables des Infrastructures
Service Sécurité et Signalisation Routières

du **21** au **22 mai** 2019 à Aix-en-Provence

JOURNÉE 1

- 9h00** **Accueil**
9h15 Présentation, programme, animateur et stagiaires
- INTRODUCTION ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**
9h30 Obstacle et dispositifs de retenue - Enjeux
11h00 Contexte réglementaire européen
11h20 Norme NF EN 1317
- 12h30** **Pause déjeuner**
- 13h30** La réglementation nationale équipements de la route (RNER)
- CONCEPTION D'UN PROJET**
14h15 Principales familles de produits et fonctionnement
15h45 Utilisation et implantation des dispositifs de retenue
- 17h00** **Fin de la journée**

JOURNÉE 2

- CONCEPTION D'UN PROJET (SUITE)**
9h00 Utilisation et implantation des dispositifs de retenue (suite)
Dispositifs de retenue sur Ouvrages d'Art
- MARCHÉ, TRAVAUX, ENTRETIEN**
11h30 Démarche de maîtrise d'oeuvre en phases marchés/travaux
- 12h15** **Pause déjeuner**
- 13h15** Entretien des dispositifs de retenus
14h30 Surveillance et réparation des dispositifs de retenue sur Ouvrages d'Art
15h00 Questions/Réponses
- 15h30** **RETOURS D'EXPÉRIENCES**
- 16h15** Débriefing et évaluation - Bilan de la formation
- 16h30** **Fin de la journée**

